

N° 46280001 au catalogue  
ISSN 2818-1352

## Statistiques sur le logement au Canada

# Expériences en matière de logement au Canada : les personnes LGBTQ2+ en 2018

par Jeff Randle, Zheren Hu et Zachary Thurston

Date de diffusion : le 22 novembre 2021



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

**Programme des services de dépôt**

- |                             |                |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur               | 1-800-565-7757 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2021

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

# Expériences en matière de logement au Canada : les personnes LGBTQ2+ en 2018

par Jeff Randle, Zheren Hu et Zachary Thurston

La série de feuillets d'information *Expériences en matière de logement au Canada* vise à rendre compte de la diversité des situations vécues par les Canadiens au chapitre du logement.

Le présent feuillet d'information porte sur les ménages dont la personne de référence était incluse dans la population LGBTQ2+ en fonction de l'orientation sexuelle autodéclarée (personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles ou d'une autre identité sexuelle minoritaire, comme les personnes asexuelles, pansexuelles ou queers), de l'identité de genre autodéclarée (personnes transgenres et personnes ayant une identité non binaire, notamment celles de genre queer, de genre fluide ou agenres) et du sexe – ci-après appelés les « ménages LGBTQ2+ »<sup>1</sup>. L'acronyme « LGBTQ2+ » est utilisé pour refléter le large éventail d'identités de genre et d'identités sexuelles qui existent au sein de la société. Les statistiques sont tirées de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL) de 2018. Les questions visant à recueillir ces renseignements dans le cadre de l'ECL ont été posées uniquement à la personne de référence et non à tous les membres de son ménage. D'autres feuillets d'information sont accessibles sur [la page de la série des Expériences en matière de logement au Canada](#).

Aux termes de la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* (2019), « le droit à un logement adéquat est un droit fondamental de la personne confirmé par le droit international ». Selon le droit international, un logement adéquat est un logement qui offre un mode d'occupation sûr, qui est abordable, qui est habitable, qui donne accès à l'infrastructure de base, qui est situé près de l'emploi, des services et des commodités, qui est accessible aux personnes de toutes capacités et qui est adapté sur le plan culturel.

Le présent feuillet d'information porte sur l'expérience des ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements privés, à l'aide des indicateurs suivants recueillis et produits par Statistique Canada. Ces indicateurs sont les suivants : statut de mode d'occupation de ménage, frais de logement, abordabilité du logement, taille convenable du logement, état du logement, besoins impérieux en matière de logement, satisfaction à l'égard du logement, satisfaction à l'égard du quartier, et situation des particuliers dans le ménage.

Même si l'ensemble de ces indicateurs ne mesurent pas parfaitement le caractère adéquat du logement tel qu'il est défini dans le droit international, ils servent néanmoins de données de substitution utiles à la compréhension des expériences en matière de logement des personnes vivant au Canada.

## Statut de mode d'occupation de ménage



Le statut de mode d'occupation de ménage indique si le ménage est propriétaire ou locataire de son logement privé<sup>2</sup>. La propriété du logement est un aspect important dans la société canadienne et peut influencer sur les résultats pour de nombreux indicateurs du logement. C'est pourquoi les ménages propriétaires et locataires sont souvent considérés séparément dans les analyses du logement. Dans de nombreux cas, les chercheurs poussent l'examen pour déterminer si les ménages dans des logements occupés par leur propriétaire ont des hypothèques sur leur logement et si les ménages locataires paient un loyer subventionné.

Selon les données de l'ECL de 2018, 47 % des 601 400 ménages LGBTQ2+ vivaient dans des logements appartenant à un membre de leur ménage en 2018. Ce pourcentage était plus faible que la part de l'ensemble des ménages (69 %) vivant dans un logement occupé par le propriétaire.

1. Les ménages LGBTQ2+ sont définis comme des ménages dont le sexe déclaré à la naissance de la personne de référence ne correspond pas à son genre déclaré, le genre déclaré n'étant pas exclusivement masculin ou féminin, ou dont l'orientation sexuelle déclarée faisait partie d'une catégorie d'identité sexuelle minoritaire.  
2. On considère qu'un ménage possède son logement si ce dernier appartient à l'un des membres du ménage, même s'il continue de le payer (p. ex. si le logement est grevé d'une hypothèque ou d'une autre créance). On considère qu'un ménage loue son logement si aucun membre du ménage ne possède le logement. Un ménage est considéré comme louant son logement, même si ce dernier ne fait l'objet d'aucun loyer en espèces ou est loué à un loyer réduit, ou s'il fait partie d'une coopérative.

Les 281 600 ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire peuvent être répartis ainsi : 194 900 ménages LGBTQ2+ (32 %) ayant une hypothèque et 86 700 ménages LGBTQ2+ (14 %) sans hypothèque. Les ménages LGBTQ2+ étaient moins susceptibles de vivre dans un logement sans hypothèque comparativement à l'ensemble des ménages (29 %).

Les 319 800 ménages LGBTQ2+ restants qui vivaient dans des logements loués peuvent être répartis ainsi : 34 600 ménages LGBTQ2+ (6 %) vivent dans des logements subventionnés et 278 400 ménages LGBTQ2+ (46 %) ne vivent pas dans des logements subventionnés. Les ménages LGBTQ2+ étaient plus susceptibles de vivre dans des logements loués sans subvention (46 %), comparativement à l'ensemble des ménages (27 %).

Selon l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés (ESEPP) de 2018, la population LGBTQ2+ est relativement jeune. En effet, les personnes de 15 à 24 ans représentent 30 % de la population LGBTQ2+, comparativement à 14 % de la population non LGBTQ2+<sup>3</sup>. Cela contribuera à des taux d'occupation par le propriétaire plus faibles chez les ménages LGBTQ2+ comparativement à l'ensemble des ménages, car les taux d'accession à la propriété ont tendance, en moyenne, à augmenter dans les groupes d'âge plus âgés.

**Tableau 1**  
**Statut de mode d'occupation des ménages privés pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018**

	Ménages LGBTQ2+		Tous les ménages	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
<b>Total, statut de mode d'occupation</b>	<b>601 400</b>	<b>100</b>	<b>14 790 400</b>	<b>100</b>
Propriétaire	281 600	47*	10 137 800	69
Avec hypothèque	194 900	32*	5 913 800	40
Sans hypothèque	86 700	14*	4 224 000	29
Locataire	319 800	53*	4 652 600	31
Logement subventionné	34 600	6*	588 700	4
Logement non subventionné	278 400	46*	4 057 100	27

\* L'estimation des ménages LGBTQ2+ est statistiquement différente de celle de l'ensemble des ménages au niveau de confiance de 95 %

**Note :** Le total des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement

**Source :** Enquête canadienne sur le logement, 2018

## Frais de logement



Les frais de logement désignent les dépenses mensuelles au titre du logement payées par les ménages, y compris l'hypothèque ou le loyer. Pour les ménages propriétaires, les frais de logement englobent, s'il y a lieu, les paiements hypothécaires, l'impôt foncier et les charges de copropriété, ainsi que les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux. Pour les ménages locataires, les frais de logement comprennent, s'il y a lieu, le loyer et les coûts d'électricité, de chauffage, d'eau et des autres services municipaux.

Au Canada, les frais de logement médians payés par les ménages LGBTQ2+ étaient de 1 090 \$ en 2018. Ce montant est comparable aux frais de logement médians de 1 050 \$ de l'ensemble des ménages privés.

Les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire (1 370 \$) avaient des coûts de logement médians plus élevés que l'ensemble des ménages vivant dans des logements occupés par le propriétaire (1 140 \$), alors qu'il n'y avait pas de différence statistiquement significative dans les frais de logement entre les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements loués (980 \$) et l'ensemble des ménages locataires (960 \$).

Les frais de logement médians payés par les ménages vivant dans un logement occupé par le propriétaire dépendaient de la présence d'une hypothèque sur le logement, parce que cette dernière peut représenter une grande partie des frais de logement mensuels. Bien qu'il n'y ait pas de différence statistiquement significative entre les frais de logement médians payés par les ménages LGBTQ2+ et l'ensemble des ménages en fonction de l'existence d'une hypothèque, les ménages LGBTQ2+ ayant une hypothèque sur leur logement (1 820 \$) payaient

3. Statistique Canada. (2021). *Les communautés LGBTQ2+ au Canada : un aperçu démographique* [infographie]. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/11-627-m/11-627-m2021062-fra.htm>

plus par mois en frais de logement médians que les ménages vivant dans des logements occupés par le propriétaire, sans hypothèque (550 \$).

De même, les frais de logement médians payés par les ménages locataires dépendaient habituellement de la présence d'une subvention au loyer, mais ne différaient pas beaucoup entre les ménages LGBTQ2+ et l'ensemble des ménages<sup>4</sup>. Les ménages LGBTQ2+ ayant une subvention au loyer (520 \$) payaient moins par mois en frais de logement médians que les ménages locataires sans subvention (1 030 \$)<sup>5</sup>. Cela s'appliquait également à l'ensemble des ménages vivant dans un logement loué au Canada. Les ménages locataires ayant une subvention au loyer (530 \$) payaient un peu plus de la moitié des frais de logement médians des ménages locataires sans subvention (1 010 \$).

**Tableau 2**  
**Frais de logement mensuels pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018**

	Ménages LGBTQ2+	Tous les ménages
	médiane (dollars)	
<b>Total, statut de mode d'occupation</b>	<b>1 090</b>	<b>1 050</b>
Propriétaire	1 370**†	1 140
Avec hypothèque	1 820**†	1 770
Sans hypothèque	550**†	540
Locataire	980**†	960
Logement subventionné	520**†	530
Logement non subventionné	1 030**†	1 010

\* L'estimation des ménages LGBTQ2+ est statistiquement différente de celle de l'ensemble des ménages au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation des ménages LGBTQ2+ par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation des ménages LGBTQ2+ par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

## Abordabilité du logement



L'abordabilité du logement est calculée à l'aide du ratio des frais de logement et du revenu, qui fait référence à la proportion du revenu total moyen que les ménages consacrent aux frais de logement. On dit qu'un ménage a un logement abordable s'il consacre moins de 30 % de son revenu total aux frais de logement<sup>6</sup>.

Selon l'ECL de 2018, 177 200 ménages LGBTQ2+ (30 %) ont consacré plus de 30 % de leur revenu total au logement. Ce pourcentage était plus élevé que celui de 22 % de l'ensemble des ménages privés ayant consacré plus de 30 % de leur revenu total au logement, principalement en raison de la proportion plus élevée de ménages LGBTQ2+ vivant dans un logement loué.

Les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire (23 %) étaient moins susceptibles de vivre dans des logements inabordables que l'ensemble des ménages vivant dans des logements occupés par le propriétaire (17 %). Cette différence était moins prononcée pour les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements loués (36 %), où le taux de logements inabordables était comparable à celui de l'ensemble des ménages (33 %).

Alors que les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire étaient plus susceptibles de vivre dans des logements inabordables que l'ensemble des ménages vivant dans des logements occupés par le propriétaire, le taux différait selon l'existence d'une hypothèque. Les ménages LGBTQ2+ ayant une hypothèque (25 %) étaient tout aussi susceptibles de vivre dans un logement inabordable que l'ensemble des ménages ayant

4. L'expression « logement subventionné » indique si un ménage locataire habite dans un logement subventionné. Les logements subventionnés (ou à loyer indexé) incluent les logements dont le loyer est déterminé en fonction du revenu, les logements sociaux, les logements sans but lucratif, les habitations à loyer modique, les programmes gouvernementaux d'aide au logement, les suppléments au loyer et les allocations de logement.

5. La différence dans les frais de logement médians entre l'ensemble des ménages LGBTQ2+ vivant dans un logement loué et les ménages LGBTQ2+ vivant dans un logement loué non subventionné n'est pas statistiquement significative.

6. En 1986, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et les provinces ont convenu d'utiliser le seuil de 30 % pour mesurer l'abordabilité, dans le but de définir le besoin de logements sociaux. L'accord a été conclu dans le cadre du développement des programmes de logements sociaux fédéraux et provinciaux. Les recherches sur l'abordabilité du logement dans les territoires utilisent souvent ce même seuil.

une hypothèque (24 %)⁷. Cependant, les ménages LGBTQ2+ sans hypothèque (16 %) étaient plus susceptibles de vivre dans un logement inabordable que l'ensemble des ménages sans hypothèque (6 %)⁸.

Les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements loués avec et sans subvention affichaient des taux comparables de logements inabordables avec ceux de l'ensemble des ménages.

**Tableau 3**  
**Logements inabordables pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018**

	Ménages LGBTQ2+		Tous les ménages	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
<b>Total, ratio des frais de logement et du revenu¹</b>	<b>592 500</b>	<b>100</b>	<b>14 510 400</b>	<b>100</b>
Consacre plus de 30 % de son revenu aux frais de logement	177 200	30*	3 165 000	22
Propriétaire	62 300	23*†	1 657 600	17
Avec hypothèque	48 700	25	1 403 100	24
Sans hypothèque	13 600	16*	254 500	6
Locataire	114 900	36†	1 507 400	33
Logement subventionné	10 500	31	180 600	31
Logement non subventionné	103 200	37	1 325 600	33

\* L'estimation des ménages LGBTQ2+ est statistiquement différente de celle de l'ensemble des ménages au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation des ménages LGBTQ2+ par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation des ménages LGBTQ2+ par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

1. Tous les ménages privés, sauf les ménages dans les réserves, les ménages dans des logements agricoles et les ménages dont le revenu total du ménage est nul ou négatif.

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

## Taille convenable du logement



La taille convenable du logement indique si un ménage privé vit dans des locaux de taille convenable selon la Norme nationale d'occupation (NNO), à savoir si le logement comporte suffisamment de chambres à coucher pour la taille et la composition du ménage. L'indicateur sert à évaluer le nombre de chambres à coucher requis pour un ménage, compte tenu de l'âge et du sexe des membres du ménage, ainsi que des relations entre eux.

Selon l'ECL de 2018, 34 500 ménages LGBTQ2+ (6 %) vivaient dans un logement de taille non convenable, ce qui signifie qu'il n'y avait pas suffisamment de chambres à coucher dans le logement pour répondre aux besoins du ménage, selon la Norme nationale d'occupation (NNO). Ce pourcentage est comparable à celui de 5 % de l'ensemble des ménages vivant dans un logement de taille non convenable.

Les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire affichaient des taux de logements de taille non convenables plus élevés que ceux vivant dans des logements loués, et ces taux étaient comparables à ceux de l'ensemble des ménages vivant dans les logements ayant le même mode d'occupation. Le taux de logements de taille non convenable chez les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire était de 4 %, comparativement à 3 % pour l'ensemble des ménages. Pour les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements loués, le taux de logements de taille non convenable était de 8 %, comparativement à 9 % pour l'ensemble des ménages.

Les différences dans les taux de logements de taille non convenable pour les ménages LGBTQ2+ par la présence d'une hypothèque pour les logements occupés par le propriétaire, ou d'une subvention pour les logements loués, n'étaient pas statistiquement significatives.

7. La différence dans le taux de logement inabordable entre l'ensemble des ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire et les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire ayant une hypothèque n'est pas statistiquement significative.

8. La différence dans le taux de logement inabordable entre l'ensemble des ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire et les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire sans hypothèque n'est pas statistiquement significative.

**Tableau 4**  
**Taille convenable du logement pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018**

	Ménages LGBTQ2+		Tous les ménages	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
<b>Total, taille convenable du logement</b>	<b>601 400</b>	<b>100</b>	<b>14 790 400</b>	<b>100</b>
Taille non convenable	34 500	6	747 100	5
Propriétaire	10 200	4 <sup>‡</sup>	306 900	3
Avec hypothèque	7 200	4	249 100	4
Sans hypothèque	2 900	3	57 800	1
Locataire	24 300	8 <sup>‡</sup>	440 300	9
Logement subventionné	3 100	9	47 900	8
Logement non subventionné	20 500	7	391 600	10

‡ L'estimation des ménages LGBTQ2+ par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

## État du logement



Les données sur l'état du logement permettent de donner un aperçu de l'habitabilité du logement. Les logements peuvent être classés en trois groupes selon leur état : entretien régulier requis seulement, réparations mineures requises et réparations majeures requises. Les logements nécessitant des réparations majeures sont considérés comme inadéquats. Parmi les exemples de logement nécessitant des réparations majeures figurent ceux dont la plomberie ou le câblage électrique est défectueux et ceux qui ont besoin de réparations structurelles des murs, des planchers ou des plafonds.

Selon l'ECL de 2018, 9 % de tous les ménages LGBTQ2+ vivaient dans des logements privés nécessitant des réparations majeures. Ce taux est supérieur aux 7 % de l'ensemble des ménages qui ont déclaré vivre dans des logements nécessitant des réparations majeures.

Les différences dans la proportion de ménages vivant dans des logements nécessitant des réparations majeures entre les ménages LGBTQ2+ et l'ensemble des ménages selon le mode d'occupation n'étaient pas statistiquement significatives.

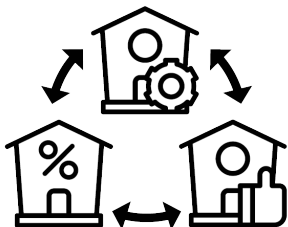
**Tableau 5**  
**État du logement de la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018**

	Ménages LGBTQ2+		Tous les ménages	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
<b>Total, état du logement</b>	<b>601 400</b>	<b>100</b>	<b>14 790 400</b>	<b>100</b>
Logement nécessitant des réparations majeures	54 300	9*	1 052 900	7
Propriétaire	26 300	9	658 400	6
Avec hypothèque	19 800	10	411 100	7
Sans hypothèque	6 500	7	247 300	6
Locataire	28 000	9	394 600	8
Logement subventionné	3 600	10	59 300	10
Logement non subventionné	23 400	8	334 200	8

\* L'estimation des ménages LGBTQ2+ est statistiquement différente de celle de l'ensemble des ménages au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

## Besoins impérieux en matière de logement



Les besoins impérieux en matière de logement touchent plusieurs éléments des droits de la personne en ce qui concerne l'habitation d'un logement adéquat. Ces droits concernent notamment la satisfaction des besoins des ménages sur le plan de l'abordabilité, de la taille convenable et de l'état du logement, ainsi que la disponibilité d'un logement locatif abordable (à titre de solution de rechange) si ces besoins ne sont pas comblés. On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si ce dernier n'est pas conforme à au moins l'une des normes d'acceptabilité (abordabilité, taille et

état) et si 30 % du revenu total avant impôt du ménage est insuffisant pour lui permettre de payer le loyer médian d'un logement similaire acceptable (répondant aux trois normes d'occupation) situé dans sa localité.

Selon l'ECL de 2018, 17 % des ménages LGBTQ2+ avaient des besoins impérieux en matière de logement. Ce taux est supérieur aux 12 % de l'ensemble des ménages ayant un besoin impérieux en matière de logement, principalement en raison de la proportion plus élevée de ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements loués.

Les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire affichaient des taux plus faibles de besoins impérieux en matière de logement que ceux vivant dans des logements loués, et ces taux étaient comparables à ceux de l'ensemble des ménages vivant dans les logements ayant le même mode d'occupation.

L'incidence des besoins impérieux en matière de logement variait pour les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire, selon que le logement avait ou non une hypothèque. Les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire ayant une hypothèque (4 %) étaient moins susceptibles d'avoir des besoins impérieux en matière de logement que l'ensemble des ménages ayant une hypothèque (7 %)<sup>9</sup>.

L'incidence des besoins impérieux en matière de logement variait également pour les ménages locataires selon la présence d'une subvention au loyer. Parmi les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements loués avec subvention, 40 % avaient des besoins impérieux en matière de logement, tandis que le taux était de 24 % pour ceux qui n'avaient pas de subvention<sup>10</sup>.

**Tableau 6**  
**Besoins impérieux en matière de logement de la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018**

	Ménages LGBTQ2+		Tous les ménages	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
<b>Total, besoins impérieux en matière de logement<sup>1</sup></b>	<b>573 700</b>	<b>100</b>	<b>14 185 100</b>	<b>100</b>
Ayant des besoins impérieux en matière de logement	98 000	17*	1 644 900	12
Propriétaire	20 300	8 <sup>†</sup>	632 700	7
Avec hypothèque	7 800	4**	373 400	7
Sans hypothèque	12 500	15 <sup>‡</sup>	259 300	6
Locataire	77 700	25 <sup>††</sup>	1 012 200	23
Logement subventionné	13 400	40 <sup>†††</sup>	193 600	34
Logement non subventionné	63 000	24 <sup>‡</sup>	817 300	21

\* L'estimation des ménages LGBTQ2+ est statistiquement différente de celle de l'ensemble des ménages au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation des ménages LGBTQ2+ par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation des ménages LGBTQ2+ par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

1. Tous les ménages privés sauf les ménages dans les réserves, les ménages dans des logements agricoles et les ménages dont le revenu total du ménage est nul ou négatif avant impôt ou dont le ratio des frais de logement et du revenu est supérieur ou égal à 100 %.

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

## Satisfaction à l'égard du logement



Selon l'ECL de 2018, environ 74 % des personnes de référence des ménages LGBTQ2+ ont indiqué être satisfaites de leur logement. Ce pourcentage est inférieur à celui de la population totale satisfaite de son logement (83 %).

Selon le mode d'occupation, 81 % des ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire étaient satisfaits de leur logement. Ce pourcentage est inférieur aux 88 % de l'ensemble des ménages vivant dans des logements occupés par le propriétaire qui étaient satisfaits de leur logement. Pour les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements loués (67 %), le taux de satisfaction à l'égard du logement était comparable à celui de l'ensemble des ménages (71 %).

En ce qui concerne les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire, ceux qui avaient une hypothèque (77 %) affichaient un taux de satisfaction à l'égard du logement inférieur à celui de l'ensemble des

9. La différence entre le taux de besoins impérieux en matière de logement de tous les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire et celui des ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire avec hypothèque n'est pas statistiquement significative.

10. La différence dans le taux de besoins impérieux en matière de logement entre tous les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements loués et les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements loués sans subvention n'est pas statistiquement significative.

ménages avec hypothèque (86 %)¹¹. Les ménages LGBTQ2+ sans hypothèque (90 %) affichaient les mêmes taux de satisfaction à l'égard du logement que l'ensemble des ménages sans hypothèque (90 %).

Les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements loués avec et sans subvention affichaient des taux comparables de satisfaction à l'égard du logement à ceux de la population totale.

**Tableau 7**  
**Niveau de satisfaction globale à l'égard du logement pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018**

	Ménages LGBTQ2+		Tous les ménages	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
<b>Total, satisfaction globale à l'égard du logement</b>	<b>601 400</b>	<b>100</b>	<b>14 790 400</b>	<b>100</b>
Satisfait (ou très satisfait) du logement globalement	442 100	74*	12 221 300	83
Propriétaire	228 600	81**	8 908 000	88
Avec hypothèque	150 600	77**	5 111 100	86
Sans hypothèque	78 000	90†	3 796 900	90
Locataire	213 500	67†	3 313 300	71
Logement subventionné	23 700	69	428 700	73
Logement non subventionné	184 800	66	2 879 600	71

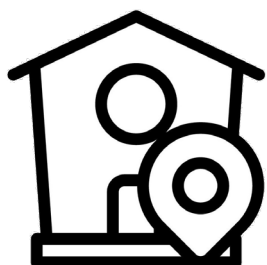
\* L'estimation des ménages LGBTQ2+ est statistiquement différente de celle de l'ensemble des ménages au niveau de confiance de 95 %

† L'estimation des ménages LGBTQ2+ par mode d'occupation est statistiquement différente de celle du total partiel par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

‡ L'estimation des ménages LGBTQ2+ par mode d'occupation est statistiquement différente de celle de la contrepartie par mode d'occupation au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

## Satisfaction à l'égard du quartier



Au moment de la tenue de l'ECL de 2018, 79 % des personnes de référence des ménages LGBTQ2+ ont indiqué être satisfaites de leur quartier. Ce pourcentage est inférieur à la proportion de l'ensemble des ménages satisfaits de leur quartier (86 %).

Selon le mode d'occupation, 80 % des ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire étaient satisfaits de leur quartier. Ce pourcentage est inférieur aux 88 % de la population totale vivant dans des logements occupés par le propriétaire où la personne de référence était satisfaite de son quartier. Pour les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements loués (78 %), le taux de satisfaction à l'égard du quartier était comparable à celui de l'ensemble des ménages vivant dans des logements loués (80 %).

Les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire avec une hypothèque (78 %) affichaient un taux de satisfaction à l'égard du quartier inférieur à celui de l'ensemble des ménages avec hypothèque (87 %)¹².

Pour les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements loués, le taux de satisfaction à l'égard du quartier était semblable à celui de l'ensemble des ménages avec et sans subvention.

11. La différence dans le taux de satisfaction à l'égard du logement entre tous les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire et les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire avec une hypothèque n'est pas statistiquement significative.

12. La différence dans le taux de satisfaction à l'égard du quartier entre tous les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire et les ménages LGBTQ2+ vivant dans des logements occupés par le propriétaire avec une hypothèque n'est pas statistiquement significative.

**Tableau 8****Niveau de satisfaction globale à l'égard du quartier pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018**

	Ménages LGBTQ2+		Tous les ménages	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
<b>Total, satisfaction globale à l'égard du quartier</b>	<b>601 400</b>	<b>100</b>	<b>14 790 400</b>	<b>100</b>
Satisfait (ou très satisfait) du quartier globalement	473 700	79*	12 653 500	86
Propriétaire	225 000	80*	8 912 200	88
Avec hypothèque	151 100	78*	5 144 000	87
Sans hypothèque	74 000	85	3 768 100	89
Locataire	248 600	78	3 741 300	80
Logement subventionné	24 100	70	449 100	76
Logement non subventionné	219 500	79	3 287 100	81

\* L'estimation des ménages LGBTQ2+ est statistiquement différente de celle de l'ensemble des ménages au niveau de confiance de 95 %

Source : Enquête canadienne sur le logement, 2018

## Situation des particuliers dans le ménage



La situation des particuliers dans le ménage indique si une personne vit avec une ou plusieurs autres personnes et, le cas échéant, si elle est apparentée à cette personne ou à ces personnes. Les ménages peuvent être différenciés selon qu'il s'agit de ménages avec famille de recensement et de ménages sans famille de recensement. Les ménages avec famille de recensement comprennent au moins une famille de recensement<sup>13</sup>. Les ménages sans famille de recensement comprennent une personne vivant seule ou un groupe de deux personnes ou plus qui vivent ensemble, mais qui ne forment pas une famille de recensement (par exemple, des colocataires).

Selon l'ECL de 2018, environ la moitié (47 %) des ménages LGBTQ2+ étaient des ménages comptant une seule famille de recensement. Ce taux était inférieur à celui de l'ensemble des ménages (65 %). Parmi ces ménages LGBTQ2+ à famille de recensement unique, les ménages familiaux comptant un couple sans enfants (27 %) étaient plus fréquents que ceux avec enfants (13 %). Parmi l'ensemble des ménages, les ménages familiaux comptant un couple avec enfants (28 %) étaient tout aussi fréquents que les ménages familiaux comptant un couple sans enfants (28 %). Les ménages LGBTQ2+ étaient moins susceptibles d'être des ménages monoparentaux (7 %) comparativement à l'ensemble des ménages (9 %).

Les ménages LGBTQ2+ (50 %) étaient plus susceptibles d'être des ménages sans famille de recensement comparativement à la proportion de l'ensemble des ménages (33 %). Cela s'explique principalement par la plus grande proportion de ménages LGBTQ2+ qui étaient des ménages comptant une seule personne (40 %). À titre de comparaison, 29 % de l'ensemble des ménages privés au Canada étaient des ménages comptant une seule personne.

13. On définit la famille de recensement comme suit : un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple et/ou de l'un ou l'autre des partenaires; ou un parent seul, sans égard à son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Un couple peut être de sexe opposé ou de même sexe. Les enfants peuvent être des enfants naturels, par le mariage, par l'union libre ou par adoption, peu importe leur âge ou leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint marié, partenaire en union libre ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents, alors qu'aucun des parents n'est présent, constituent également une famille de recensement.

**Tableau 9**  
**Situation des particuliers dans le ménage pour la population vivant dans un logement privé, Canada, 2018**

	Ménages LGBTQ2+		Tous les ménages	
	chiffre	pourcentage	chiffre	pourcentage
<b>Total, type de ménage</b>	<b>601 400</b>	<b>100</b>	<b>14 790 400</b>	<b>100</b>
Ménage comptant une seule famille de recensement <sup>1</sup>	283 300	47*	9 639 200	65
Couple sans enfants	165 400	27	4 156 700	28
Couple avec enfants	75 700	13*	4 113 900	28
Famille monoparentale	42 300	7*	1 368 600	9
Ménage comptant plusieurs familles de recensement <sup>1</sup>	17 300	3	313 300	2
Ménage sans famille de recensement	300 800	50*	4 837 900	33
Ménage composé d'une seule personne	242 000	40*	4 243 100	29
Ménage sans famille de recensement, composé de deux personnes ou plus	58 800	10*	594 800	4

\* L'estimation des ménages LGBTQ2+ est statistiquement différente de celle de l'ensemble des ménages au niveau de confiance de 95 %

1. Les ménages comptant une seule famille de recensement et les ménages comptant plusieurs familles de recensement peuvent comprendre des personnes additionnelles qui n'appartiennent pas à une famille de recensement.

**Note :** Le total des chiffres peut ne pas correspondre à 100 % en raison de l'arrondissement

**Source :** Enquête canadienne sur le logement, 2018

## Interprétation des résultats

L'Enquête canadienne sur le logement (ECL) est une enquête-échantillon représentative tirée d'une base de sondage sur les logements privés au Canada. Comme l'enquête-échantillon provient de ménages privés, les données des personnes vivant dans les types de logements suivants n'ont pas été recueillies :

- les personnes vivant dans une réserve et tout autre établissement autochtone;
- les représentants officiels des pays étrangers qui vivent au Canada et leur famille;
- les membres d'ordres religieux et d'autres groupes vivant en communauté;
- les membres des Forces armées canadiennes vivant dans des bases militaires;
- les personnes vivant dans une résidence pour personnes âgées;
- les personnes vivant à temps plein dans un établissement institutionnel (p. ex. les détenus des établissements correctionnels et les malades chroniques vivant dans des hôpitaux et dans des établissements de soins infirmiers);
- les personnes vivant dans un autre type de logement collectif (p. ex. les refuges, les terrains de camping et les hôtels).

Les résultats de l'enquête ont été obtenus grâce à la méthode d'échantillonnage qui estime une valeur réelle avec un niveau acceptable d'incertitude. Par conséquent, il n'est pas recommandé de comparer les chiffres figurant ci-dessus, à moins qu'un rapport de comparaison ne soit établi dans le texte. Le présent feuillet d'information comporte trois types de comparaisons :

1. Comparaisons des estimations entre le groupe de population cible et la population totale (p. ex. le pourcentage de ménages LGBTQ2+ ayant des besoins impérieux en matière de logement, comparativement au pourcentage de l'ensemble des ménages vivant dans un logement loué et ayant ces mêmes besoins).
2. Comparaisons des estimations entre une catégorie et le total de la catégorie au sein du groupe de population cible (par exemple, le pourcentage de ménages LGBTQ2+ vivant dans un logement loué et ayant des besoins impérieux en matière de logement, comparativement au pourcentage de l'ensemble des ménages LGBTQ2+ vivant dans un logement loué et ayant ces mêmes besoins).
3. Comparaisons des estimations entre les catégories au sein du groupe de population cible (p. ex. le pourcentage de ménages LGBTQ2+ vivant dans un logement loué ayant des besoins impérieux en matière de logement, comparativement au pourcentage de ménages LGBTQ2+ vivant dans un logement occupé par le propriétaire et ayant ces mêmes besoins).

Chacune de ces trois comparaisons offre un aperçu différent des expériences du groupe de population cible en matière de logement. On effectue un test statistique pour voir si les deux estimations sont différentes l'une de l'autre

à un niveau de confiance de 95 %, souvent exprimé comme 19 fois sur 20. Les résultats du test sont présentés pour les statistiques en pourcentage dans les tableaux sur la prévalence relative ou les frais de logement médians seulement, mais ils sont omis pour les statistiques sur le nombre associé de personnes.

Au moment de faire d'autres comparaisons entre les résultats de l'échantillon figurant dans les feuillets d'information ou les tableaux de données, il est important de se rappeler qu'on ne peut pas conclure avec un certain degré de certitude que la différence observée n'est pas attribuable à la variation découlant de la méthode d'échantillonnage.

### **Au sujet des données**

Les estimations comprises dans le présent feuillet d'information sont tirées de l'Enquête canadienne sur le logement (ECL) de 2018. D'autres faits saillants socioéconomiques et démographiques proviennent du Recensement de la population de 2016. Pour obtenir des renseignements détaillés sur l'ECL ou sur l'un ou l'autre des indicateurs compris dans ce feuillet d'information, veuillez vous reporter aux ressources suivantes :

- [Enquête canadienne sur le logement](#)
- [Recensement de la population](#)